



Le montant de mon indemnisation est il correct?

Par **Johbastet**, le **01/02/2019** à **17:40**

Bonjour

j'ai eu un accident de la route le 4 mars 2017, avec blessures. J'ai 39 ans et en effet la ceinture de sécurité a fait compression sur mon sein gauche, sein reconstruit en 2015 et 2016 avec prothèse suite à un cancer avec chimiothérapie, radiothérapie mastectomie, et curetage des ganglions axillaires. Suite à cette compression s'en est suivi, des douleurs axillaires, dans le bras gauche, une rétractation du sein qui est remonté de 2 cm par rapport au sein droit, alors que le chirurgien avait bien opéré de manière à ce que ma poitrine soit bien symétrique et équilibrée. Je me retrouve donc 2 ans après avec 2 seins complètement asymétriques et de taille différente. L'expert a donc fait son rapport et a déduit: un déficit fonctionnel permanent de 3%

déficit fonctionnel temporaire avec gêne temporaire partielle classe 2: 12 jours

classe 1: 354 jours

souffrances endurées: 2,5/7

préjudice esthétique permanent: 1/7

l'assurance me propose 8650€

ça me paraît très peu! Un IRM et des examens ont relevé un pli prothétique. Si jamais je souhaite me faire opérer le sein droit pour équilibrer ma poitrine ça me coûterait certainement une grosse somme.. bref j'ai la sensation qu'on ne m'indemnise pas à hauteur du préjudice.

Merci

Par **P.M.**, le **01/02/2019** à **18:49**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une association des victimes des accidents de la route ou d'un médecin expert...